Ville d'
Hesdin
République Française
Pas-de-Calais

Projet DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt-deux septembre deux mil vingt-deux

Date de convocation du Conseil municipal : 22 septembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs Nathalie BEDHOM, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Matthieu DEMONCHEAUX, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Stéphane LAGACHE, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Dominique POITEAUX, Marco PUAUX, Benoît ROYER

Absents excusés : Madame Claudia CERRATO, Messieurs Christian CLÉMENT, Guy REGNIER, Renaud VAHÉ

Procurations : Monsieur Guy REGNIER à Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX
Monsieur Renaud VAHÉ à Madame Véronique FIOLET
Monsieur Christian CLEMENT à Monsieur Philippe DURIER
Madame Claudia CERRATO à Madame Emmanuelle PIERROT

Absent non excusé :

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres votants : 19

Le secrétariat est assuré par Benoît ROYER

Début de séance : 18h35
Fin de séance : 19h42

Objet : Nomination d'un conseiller municipal délégué à la sécurité civile et correspondant incendie et secours

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, notamment son article 13 ;

Vu le décret n°2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours

Sous l'autorité du Maire, ce correspondant peut :

- « participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».

Ce correspondant doit informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

En vertu de cette nouvelle disposition, Monsieur le Maire désigne le correspondant parmi les adjoints et les conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose que Monsieur Philippe Coache soit désigné conseiller municipal délégué à la sécurité civile et correspondant incendie et secours

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **D'APPROUVER Monsieur Philippe COACHE comme conseiller municipal délégué à la sécurité civile et correspondant incendie et secours**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à communiquer le nom du correspondant à Monsieur le Préfet et au Président du Conseil d'administration du service incendie et secours**

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 27 septembre de L'an deux mil vingt et deux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Matthieu DEMONCHEAUX

VILLE D'HESDIN PAS-DE-CALAIS